



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

Référentiel d'évaluation
du brevet professionnel
option Educateur canin

REFERENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel d'évaluation du brevet professionnel Educateur canin (niveau IV) a été rédigé en cohérence avec le référentiel professionnel de l'éducateur canin.

Conformément aux réflexions de la sous-commission « animalerie » de la Commission Paritaire Consultative du Ministère chargé de l'Agriculture, de l'inspection de l'enseignement agricole et de la sous-direction FOPDAC de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, ce diplôme pourra faciliter les passerelles avec le bac Pro Elevage canin et félin, par le jeu des validations d'acquis. Il est souhaitable toutefois de distinguer clairement les deux diplômes, et surtout, de préciser l'ensemble des capacités de l'éducateur canin.

Enfin, nous tenons à signaler que l'ensemble des capacités décrites dans le référentiel d'évaluation doit tenir compte du respect du bien-être animal et de la réglementation en vigueur.

Le référentiel d'évaluation est constitué de 9 Unités de Contrôle Capitalisables Nationales, auxquelles s'ajoutent 3 UCARE que le centre de formation proposera en fonction des particularités de sa région ou du bassin d'emploi qui le concerne.

UCN - Objectifs terminaux d'intégration (OTI)
UC 1 OTI 1 : Etre capable de mobiliser des connaissances cynotechniques et cynophiles dans une perspective de conseil
UC 2 OTI2 : Etre capable de conduire un processus d'éducation canine
UC 3 OTI 3 : Etre capable de conseiller le client dans les domaines de l'éducation canine
UC 4 OTI 4* : Etre capable d'utiliser les outils mathématiques dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale
UC 5 OTI 5 : Etre capable d'exposer les mécanismes scientifiques nécessaires au processus d'éducation canine
UC 6 OTI 6* : Etre capable de communiquer dans les situations complexes de la vie professionnelle, sociale
UC 7 OTI 7 : Etre capable de présenter les caractéristiques d'une entreprise d'éducation canine et de son environnement socio-économique
UC 8 OTI 8 : Etre capable d'assurer la gestion de son entreprise et la commercialisation de ses prestations
UC 9 OTI 9 : Etre capable d'appliquer la réglementation dans la création et la conduite de l'activité

* les UC4 (mathématiques) et UC6 (expression-communication) sont communes à tous les BP UC (la numérotation peut être différente selon les options).

OTI 1 : Etre capable de mobiliser des connaissances cynotechniques et cynophiles dans une perspective de conseil

OI 1-1 Etre capable de décrire les principales régions anatomiques

OI 1-11 Etre capable de localiser les différentes régions et leurs bases squelettiques à partir de l'observation d'un chien

OI 1-12 Etre capable de repérer les anomalies et particularités anatomiques pouvant influencer sur les capacités physiques et le comportement du chien

OI 1-2 Etre capable de présenter les principes de la conduite de l'alimentation et de la reproduction des chiens

OI 1-21 Etre capable de vérifier l'adéquation des rations aux besoins des chiens en proposant les corrections si nécessaires

OI 1-22 Etre capable de présenter les caractéristiques de la reproduction chez les chiens, son influence sur le comportement et les modalités de sa maîtrise

OI 1-3 Etre capable de présenter la classification cynophile officielle

OI 1-31 Etre capable de citer les différents groupes de la classification cynophile officielle

OI 1-32 Etre capable de citer les principales utilisations du chien et ses effets sur les aptitudes naturelles

OI 1-4 Etre capable de décrire les grandes fonctions vitales chez le chien en rapport avec son activité physique et ses caractéristiques

OI 1-41 Etre capable de présenter les caractéristiques de l'appareil locomoteur

OI 1-42 Etre capable de présenter le rôle de l'appareil cardio-vasculaire en relation avec l'activité physique du chien

OI 1-43 Etre capable de présenter les principes d'échauffement et de récupération

OI 1-44 Etre capable d'expliquer l'importance de l'entraînement physique progressif

OI 1-5 Etre capable de présenter les principes et les méthodes de prévention de lutte contre les maladies et les problèmes de santé publique

OI 1-51 Etre capable de présenter les dominantes de pathologie chez le chien et leurs causes

OI 1-52 Etre capable d'expliquer le rôle des moyens de prévention et de traitement prescrits par le vétérinaire

OI 1-53 Etre capable de citer les tares héréditaires les plus fréquemment rencontrées et leurs conséquences

OI 1-45 Etre capable de justifier auprès du client les mesures destinées à assurer l'hygiène et l'entretien du chien

OTI 2 : Etre capable de conduire un processus d'éducation canine

OI 2-1 Etre capable d'analyser le discours des membres du groupe social afin de repérer leur demande principale

OI 2-11 Etre capable de repérer le rôle attribué au chien par les membres du groupe social

OI 2-12 Etre capable d'identifier le ou les comportements gênants et indésirables à travers le discours du groupe social

OI 2-13 Etre capable de repérer les anomalies comportementales sortant de ses compétences et attributions professionnelles

OI 2-14 Etre capable de fixer un objectif d'évolution du système réaliste en proposant des solutions simples

OI 2-2 Etre capable de proposer un programme d'éducation adapté en analysant le comportement et le caractère d'un chien et en tenant compte des attentes du groupe social

OI 2-21 Etre capable d'interpréter les postures et comportements intra et interspécifiques d'un jeune chien et d'un chien adulte

- OI 2-22 Etre capable d'établir une fiche de bilan comportemental intégrant une évaluation de capacités
- OI 2-23 Etre capable d'élaborer un programme d'éducation adapté permettant de passer contrat avec le client
- OI 2-24 Etre capable d'expliquer la progression du programme d'éducation au client

OI 2-3 Etre capable de mettre en pratique les techniques nécessaires à l'éducation du chien pour son intégration sociale harmonieuse en sécurité

- OI 2-31 Etre capable d'éviter les situations et comportements humains à risques
- OI 2-32 Etre capable d'assurer l'approche, la manipulation et la contention d'un chien dans différentes situations courantes
- OI 2-33 Etre capable de mettre en œuvre des techniques adaptées favorisant l'insertion du chien dans la famille et la société
- OI 2-34 Etre capable de mettre en œuvre un vocabulaire de base
- OI 2-35 Etre capable de mettre en œuvre les techniques visant à résoudre les principaux comportements gênants et/ou indésirables
- OI 2-36 Etre capable d'adapter sa prestation à la prescription d'un vétérinaire compétent en comportement canin

OI 2-4 Etre capable d'organiser les séances d'éducation individuelles et collectives prévues dans un programme d'éducation

- OI 2-41 Etre capable de réaliser le choix et la préparation des accessoires et des installations nécessaires
- OI 2-42 Etre capable de préparer des séances d'éducation individuelles et collectives adaptées
- OI 2-43 Etre capable de présenter les objectifs de la séance, son déroulement et les consignes correspondantes
- OI 2-44 Etre capable de s'informer du comportement du (des) chien(s) depuis la séance précédente
- OI 2-45 Etre capable de présenter en sécurité les exercices à réaliser en employant un vocabulaire compréhensible de son client
- OI 2-46 Etre capable d'encadrer le(s) maître(s) et le(s) chien pendant l'exercice
- OI 2-47 Etre capable d'évaluer la séance et de rédiger une fiche-conseil en vue des séances suivantes
- OI 2-48 Etre capable de repérer le moment de mettre un terme à une action d'éducation

OI 2-5 Etre capable de réaliser des interventions favorisant l'insertion sociale du chien

- OI 2-51 Etre capable de proposer une intervention adaptée à une collectivité locale
- OI 2-52 Etre capable de proposer une intervention adaptée à une école ou un centre spécialisé
- OI 2-53 Etre capable de proposer une prestation à un club d'entraînement sportif canin
- OI 2-54 Etre capable de réaliser des interventions dans une collectivité canine

OTI 3 : Etre capable de conseiller le client dans les domaines de l'éducation canine

OI 3-1 Etre capable de présenter au client les bases du comportement du chien en les reliant à ses besoins et à son mode de vie en société

- OI 3-11 Etre capable d'expliquer la notion de société hiérarchique
- OI 3-12 Etre capable d'expliquer les modes de communication chez le chien
- OI 3-13 Etre capable d'expliquer les modes d'apprentissage du chien et leurs conséquences sur les techniques d'éducation

OI 3-2 Etre capable de présenter au client les règles et l'importance d'une bonne socialisation du chiot

- OI 3-21 Etre capable d'expliquer simplement les phases du développement comportemental du chien
- OI 3-22 Etre capable de décrire les techniques d'éveil et de socialisation dans le but de proposer un programme adapté

OI 3-23 Etre capable de citer les facteurs de risques dans un processus de socialisation ou d'absence de socialisation

OI 3-24 Etre capable d'expliquer les phénomènes d'attachement et de détachement chez le chien

OI 3-3 Etre capable d'expliquer au client les modalités et l'importance d'une bonne relation homme-chien

OI 3-31 Etre capable d'expliquer au maître la conduite à tenir pour communiquer correctement avec son chien

OI 3-32 Etre capable d'expliquer les particularités de la relation du chien avec les enfants et les conséquences sur les règles à mettre en place

OI 3-33 Etre capable de décrire les conditions de vie adaptées au chien et les règles de confort, d'hygiène et de sécurité à observer en famille

OI 3-4 Etre capable d'expliquer au client les modalités d'une bonne insertion sociale du chien

OI 3-41 Etre capable de faire l'historique de la place du chien dans la société

OI 3-42 Etre capable de présenter les nuisances générées par la présence des chiens dans la société, en milieu urbain et rural

OI 3-43 Etre capable de présenter les différents points de vue répandus dans l'opinion publique sur l'intégration sociale du chien et leurs conséquences sur son éducation

OI 3-44 Etre capable de décrire les conditions de vie adaptées au chien et les règles à observer à l'extérieur pour une bonne insertion sociale

OI 3-45 Etre capable de présenter le rôle du chien et son intérêt pour une collectivité

OI 3-5 Etre capable de décrire au client les principes de base de l'éducation canine

OI 3-51 Etre capable d'expliquer les principes de base de l'apprentissage

OI 3-52 Etre capable de justifier les attitudes à adopter par le maître pendant le processus d'éducation

OI 3-53 Etre capable d'expliquer les modalités de rééducation

OI 3-6 Etre capable d'optimiser les conseils au client pour le choix d'un chiot ou d'un chien

OI 3-61 Etre capable d'évaluer la cohérence de la demande par rapport aux attentes du futur propriétaire

OI 3-62 Etre capable de présenter les caractéristiques de différentes races

OI 3-63 Etre de conseiller un client sur l'utilisation harmonieuse d'un chien

OI 3-64 Etre capable de présenter les différents types d'élevages et de commercialisation et leurs conséquences sur le comportement du chiot

OI 3-65 Etre capable de présenter les critères de choix d'un chiot

OI 3-66 Etre capable d'expliquer les particularités de l'adoption d'un chien adulte ou d'un chien issu d'un refuge

OI 3-7 Etre capable de conseiller à propos du choix des accessoires liés à l'éducation canine

OI 3-71 Etre capable de présenter les critères de choix de ces différents accessoires

OI 3-72 Etre capable d'expliquer les limites et précautions dans l'utilisation de ces accessoires

OTI 4 : Etre capable d'utiliser les outils mathématiques dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale

OI 4-1 : Etre capable de résoudre un problème mathématique déjà formulé

OI 4-11 : Etre capable de résoudre des problèmes de proportionnalité

OI 4-12 : Etre capable de résoudre des problèmes numériques et algébriques de la vie professionnelle et sociale

OI 4-13 : Etre capable d'interpréter des représentations graphiques d'informations concernant un problème de la vie professionnelle et sociale

OI 4-14 : Etre capable de résoudre un problème faisant appel à des connaissances géométriques

OI 4-2 : Etre capable de juger de la validité des résultats obtenus

OI 4-21 : Etre capable d'apprécier la cohérence d'un résultat

OI 4-22 : Etre capable d'interpréter des paramètres statistiques

OI 4-3 : Etre capable de traduire une situation professionnelle en langage mathématique

OI 4-31 : Etre capable de choisir un outil mathématique adapté à une situation professionnelle

OI 4-32 : Etre capable de mettre en équation des problèmes de la vie professionnelle et sociale

OI 4-33 : Etre capable de mobiliser des outils mathématiques pour prendre une décision

OTI 5 : Etre capable d'exposer les mécanismes scientifiques nécessaires au processus d'éducation canine

OI 5-1 Etre capable de présenter les principes de la communication et les mécanismes de régulation du comportement chez l'animal

OI 5-11 Etre capable de décrire les communications par messages nerveux

OI 5-12 Etre capable de décrire les communications par message chimique

OI 5-13 Etre capable de décrire la communication gestuelle et posturale

OI 5-14 Etre capable de décrire la régulation neuro-hormonale

OI 5-15 Etre capable de présenter les caractéristiques des organes des sens en relation en relation avec l'éducation

OI 5-2 Etre capable d'exposer des connaissances scientifiques relatives à l'éthologie canine

OI 5-21 Etre capable d'exposer des connaissances sur la domestication du chien et ses conséquences sur le comportement

OI 5-22 Etre capable d'exposer des connaissances relatives à l'éthogramme canin

OI 5-23 Etre capable d'exposer des connaissances sur le rôle respectif de l'hérédité et du milieu sur le comportement

OI 5-24 Etre capable d'exposer des connaissances relatives au développement comportemental du chien de la vie intra-utérine au chien vieillissant

OI 5-3 Etre capable de présenter les théories de l'apprentissage chez le chien

OI 5-31 Etre capable de définir la notion d'apprentissage et ses finalités

OI 5-32 Etre capable de présenter les théories du conditionnement et les techniques associées

OI 5-33 Etre capable de présenter les aspects cognitifs de l'apprentissage

OI 5-4 Etre capable d'exposer des connaissances scientifiques relatives aux troubles du comportement du chien dans une perspective de détection et d'orientation vers un professionnel compétent

OI 5-41 Etre capable de définir la notion de trouble de comportement

OI 5-42 Etre capable de citer les principaux troubles du comportement et leurs symptômes

OTI 6 : Etre capable de communiquer dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale

OI 6-1 : Etre capable de communiquer oralement dans les situations de la vie sociale et professionnelle

OI 611 : Etre capable de communiquer oralement dans des situations diversifiées, de l'information à la négociation

OI 612 : Etre capable d'animer un groupe

OI 613 : Etre capable de conduire un entretien semi-directif

OI 6-2 : Etre capable d'utiliser les messages imprimés, sonores, et audiovisuels de la vie sociale et professionnelle

OI 621 : Etre capable de constituer une documentation pertinente sur un thème culturel, technique, économique ou social

OI 622 : Etre capable d'analyser les différents types de textes et d'images dans leur contexte

OI 623 : Etre capable de résumer les informations utiles d'un message concernant la vie sociale et professionnelle

OI 6-3 : Etre capable de produire les messages indispensables à la vie sociale et professionnelle

OI 631 : Etre capable de rédiger des textes pour des situations diversifiées, de l'information à la négociation

OI 632 : Etre capable de produire un document combinant un texte et des illustrations

OTI 7 : Etre capable de présenter les caractéristiques d'une entreprise d'éducation canine et de son environnement socio-économique

OI 7-1 : Etre capable de rappeler les principales dispositions de la législation sociale et de la législation du travail

OI 7-11 : Etre capable de présenter le cadre du droit du travail et ses modalités d'application

OI 7-12 : Etre capable de rappeler les droits et obligations de l'employeur et du salarié selon son statut

OI 7-13 : Etre capable de rappeler les principales dispositions concernant l'hygiène et la sécurité

OI 7-14 : Etre capable de rappeler les principales dispositions concernant la protection sociale et les assurances des salariés

OI 7-2 : Etre capable d'analyser le fonctionnement d'une entreprise d'éducation canine dans son environnement

OI 7-21 : Etre capable de présenter l'historique et les éléments constitutifs de l'entreprise

OI 7-22 : Etre capable d'élaborer le schéma de fonctionnement de l'entreprise

OI 7-23 : Etre capable de repérer les principaux atouts et contraintes de l'entreprise dans son environnement

OI 7-3 : Etre capable de présenter les caractéristiques de l'environnement socio-économique d'une entreprise d'éducation canine

OI 7-31 : Etre capable de situer l'entreprise d'éducation canine dans la filière canine

OI 7-32 : Etre capable de présenter les différents partenaires du secteur canin

OI 7-33 : Etre capable de présenter les relations fonctionnelles de l'entreprise avec les différents partenaires

OTI 8 : Etre capable d'assurer la gestion de son entreprise et la commercialisation de ses prestations

OI 8-1 : Etre capable d'organiser les données nécessaires à l'élaboration des documents comptables

- OI 8-11 : Etre capable de classer les éléments d'actif et de passif
- OI 8-12 : Etre capable de distinguer les comptes de bilan, de charges et de produits
- OI 8-13 : Etre capable de décrire les différents types d'opérations : achats, recettes, ventes, dépenses, prélèvements privés, remboursement d'emprunt...
- OI 8-14 : Etre capable de calculer les amortissements et les variations de stocks

- OI 8-15 : Etre capable de solder les comptes
- OI 8-16 : Etre capable de définir et classer les charges et produits
- OI 8-17 : Etre capable de déterminer les résultats
- OI 8-18 : Etre capable d'établir un bilan de clôture

OI 8-2 : Etre capable d'assurer le suivi technico-économique et financier de l'activité

- OI 8-21 : Etre capable d'effectuer les enregistrements nécessaires au suivi de l'activité
- OI 8-22 : Etre capable d'interpréter la situation et les résultats techniques, économiques et financiers de l'entreprise
- OI 8-23 : Etre capable d'élaborer un planning prévisionnel de travail
- OI 8-24 : Etre capable de proposer des améliorations

OI 8-3 : Etre capable de raisonner une décision et un projet

- OI 8-31 : Etre capable de caractériser un projet de diversification ou d'agrandissement
- OI 8-32 : Etre capable d'utiliser des outils de gestion prévisionnelle
- OI 8-33 : Etre capable de raisonner une décision d'investissement
- OI 8-34 : Etre capable d'interpréter les résultats prévisionnels pour vérifier la pertinence du projet

OI 8-4 : Etre capable d'acquérir les notions fiscales et juridiques nécessaires à la gestion d'une entreprise d'éducation canine

- OI 8-41 : Etre capable de distinguer les différentes fiscalités et les différents régimes d'imposition
- OI 8-42 : Etre capable d'établir une déclaration annuelle de régularisation
- OI 8-43 : Etre capable d'intégrer les bases juridiques en matière d'acquisition et d'assurance dans la gestion de l'entreprise

OI 8-5 : Etre capable de réaliser les opérations de commercialisation et de promotion de l'activité

- OI 8-51 : Etre capable de définir une stratégie commerciale
- OI 8-52 : Etre capable de réaliser des opérations de promotion
- OI 8-53 : Etre capable de réaliser l'accueil et le suivi de la clientèle
- OI 8-54 : Etre capable de raisonner le montant de ses prestations

OTI 9 : Etre capable d'appliquer la réglementation dans la création et la conduite de l'activité

OI 9-1 : Etre capable d'identifier les démarches liées à la création d'une entreprise d'éducation canine

- OI 9-11 : Etre capable de citer les démarches à entreprendre pour créer une entreprise d'éducation canine
- OI 9-12 : Etre capable de citer les conditions à remplir pour créer une entreprise d'éducation canine
- OI 9-13 : Etre capable de décrire le rôle des différents organismes concernés par la création d'entreprise
- OI 9-14 : Etre capable de commenter la réglementation relative à l'implantation et aux caractéristiques des bâtiments et installations d'une entreprise d'éducation canine

OI 9-2 : Etre capable de prendre en compte la réglementation liée à la protection animale dans la conduite de l'activité

OI 9-21 : Etre capable de commenter les principes légaux et réglementaires de la protection animale

OI 9-22 : Etre capable de présenter l'organisation de la protection animale et le rôle des différents organismes

OI 9-23 : Etre capable de citer les différentes composantes du bien-être animal et la conduite à tenir pour y contribuer

OI 9-24 : Etre capable de sensibiliser tout client aux conséquences de la réglementation et à ses responsabilités vis-à-vis de la protection animale

OI 9-25 : Etre capable de présenter le rôle de la fourrière et les fonctions assurées par le maire

OI 9-3 : Etre capable de respecter la réglementation relative au fonctionnement de l'activité

OI 9-31 : Etre capable de présenter la législation en matière de cession ou de vente d'animaux et les obligations qui en découlent pour les deux parties

OI 9-32 : Etre capable de présenter la législation en matière d'identification des carnivores domestiques

OI 9-33 : Etre capable de citer les obligations en cas de mortalité et le cadre légal de l'élimination des corps.

OI 9-34 : Etre capable de citer et de connaître les obligations du détenteur d'animaux en cas de maladies réputées légalement contagieuses (MRLC)

OI 9-35 : Etre capable de citer les obligations liées à la détention de chiens de première et deuxième catégorie

OI 9-4 : Etre capable de gérer les aspects sociaux et humains de son activité

OI 9-41 : Etre capable de citer principales réglementations d'ordre social concernant l'entreprise et leurs conséquences

OI 9-42 : Etre capable d'assurer les relations avec les organisations administratives, professionnelles et sociales liées à l'éducation canine

OI 9-43 : Etre capable de citer les obligations et responsabilités civiles et pénales des propriétaires et gardiens de chiens